

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 février 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 20 février 2026 s'est réuni le vendredi 27 février 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, HAY Florence, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : VERDIER Françoise, MILHAC Michel, FIGUES Fatima, LE BRIS Alain, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine, DUBOURG Jean-Luc.

Pouvoirs : de VERDIER Françoise à GASSER Anne-Laure, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, LE BRIS Alain à NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert à HOCQUELET Joël, Maire,

B.10

Convention triennale avec l'association des Symphonistes d'Aquitaine.

La commune de Marmande poursuit sa politique de conventionnement avec les associations marmandaises pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population, que ceux-ci soient d'ordre éducatif, culturel, social ou économique.

La commune de Marmande avait signé une convention triennale avec l'Association LES SYMPHONISTES D'AQUITAINE, afin de pérenniser le soutien apporté à cette association.

Cette convention triennale étant arrivée à terme, il est nécessaire de la renouveler afin de réitérer le soutien de la Commune à l'association LES SYMPHONISTES D'AQUITAINE et de préciser les modalités de soutien apporté par les services municipaux.

De plus, l'orchestre des symphonistes d'Aquitaine réitère sa demande de soutien. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association LES SYMPHONISTES D'AQUITAINE une subvention annuelle votée lors du budget primitif de la commune qui sera attribuée chaque année pendant la durée de cette convention.

Il est précisé que le nombre de concerts sera fonction de la programmation du Théâtre Comœdia.

**Le Conseil Municipal
 après en avoir délibéré :**

Approuve le projet de convention triennale avec l'association LES SYMPHONISTES D'AQUITAINE.

Précise que la commune s'est engagée par délibération n° 2025 L 16 à verser une avance égale à 30% de la subvention versée en 2025 dans l'attente de l'adoption du Budget principal 2026 soit 6300 €

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Marmande le 27 février 2026

La Secrétaire de séance
 Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 09/03/2026
 et de sa transmission au contrôle de légalité le 03/09/2026.

La Secrétaire de séance
 Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET

